

Jeudi 7 mai 2020

## **Covid-19 : les services de l'État restent pleinement mobilisés pour les personnes les plus démunies**

**Suite aux mesures de confinement annoncées par le gouvernement au regard du contexte sanitaire, les services de l'État poursuivent et confortent les actions conduites au bénéfice des personnes sans-abri en lien avec le champ associatif du secteur social toujours très mobilisé et les collectivités territoriales. Cet appui continuera à se déployer dans les prochaines semaines.**

Cette problématique concerne essentiellement la ville de Marseille. Les sous-préfets d'arrondissement sont pour leur part en charge du suivi de ce dossier sur chacun de leur territoire.

Les dispositifs renforcés concernent :

### **1- L'hébergement**

**Avant la crise, soit le 17/03/2020, 359 lits étaient occupés par le service PLUS.**

Au 7 mai 2020, soit 50 jours après le début du confinement, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) a capté dans le parc hôtelier **1250 lits** (1077 gérés directement par le SIAO et 173 mis à disposition de l'Unité d'Hébergement d'Urgence (UHU), **soit 891 lits supplémentaires (une augmentation de plus de 247 %)**.

L'objectif est double :

#### **➤ Desserrer les établissements d'urgence**

Il s'est agi essentiellement de desserrer les contraintes pesant sur l'UHU La Madrague (284 places) afin de réduire le nombre de personnes hébergées dans des dortoirs, dont la taille est incompatible avec le risque sanitaire actuel. **173 résidents ont ainsi été transférés dans trois hôtels**, ce qui porte le nombre de résidents sur le site de La Madrague à 84, chiffre proche de l'objectif initial de 80.

**En complément, la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le GROUPE SOS Solidarités se sont associés à la Friche la Belle de Mai pour l'hébergement de personnes sans-abri depuis le vendredi 10 avril. Fermée au public depuis le 12 mars, La Friche la Belle de Mai a exceptionnellement rouvert ses portes afin de mettre ses deux villas - habituellement dédiées à l'accueil d'artistes en résidence - à disposition du GROUPE SOS Solidarités. **30 personnes y sont hébergées et confinées**, disposant chacune de chambres individuelles, de cuisines et salles de bain entièrement équipées.**





Pour sa part, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Forbin (283 places, dont 248 d'urgence) confine les personnes les plus fragiles et à risque 24h/24h (environ 50). L'établissement a par ailleurs étendu l'accueil de nuit à la journée, ce qui compense partiellement la fermeture des accueils de jour. Des moyens supplémentaires en personnel médico-social ont été accordés par l'État à l'établissement afin de renforcer le suivi et l'accompagnement du public.

## ➤ **Mettre à l'abri les personnes particulièrement vulnérables**

Elles sont repérées par les maraudes et notamment par l'équipe Mars de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille. **597 propositions de prise en charge hôtelière** ont ainsi été faites aux divers acteurs ayant identifié des situations. **Les recherches de places supplémentaires continuent et se diversifient.**

**Ainsi, dès le 17 avril, l'État a conventionné avec l'association Habitat Alternatif Social (HAS) pour accueillir et accompagner le public à la rue, le plus en situation d'exclusion, sur un site disposant de 50 chambres pouvant accueillir des personnes seules ou des familles, les chambres disposant de trois lits.**

**Par ailleurs, le partenariat se poursuit avec l'Olympique de Marseille qui a mis à disposition de l'État les installations du centre de formation des jeunes de la Commanderie.** Ce sont ainsi **46 places** pouvant accueillir des femmes victimes de violences et leurs enfants, gérées par l'association SOS femmes, qui ont ouvert sur ce site, s'ajoutant ainsi aux 193 places pour femmes victimes de violence déjà existantes. **Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, a tenu à saluer cette initiative unique au plan national, en se rendant sur le site ce mercredi 6 mai. Elle a remis à cette occasion une lettre de félicitations du Président de la République à l'association coordinatrice du projet SOS Femmes, et a remercié les services de l'État pour leur engagement dans le montage de ce projet.**

**Enfin, un centre d'une capacité de 80 chambres (150 lits) a ouvert le lundi 4 mai sur le site de l'ancienne maternité de la Belle de Mais au sein d'un village vacances.**

**Globalement, le département des Bouches-du-Rhône est, avec ceux d'Île-de-France, le département qui aura ouvert le plus grand nombre de places depuis le 17 mars, date de début du confinement.**

## **2- Les Centres d'hébergements Spécialisés (CHS)**

L'accueil des personnes sans-abri atteintes du Covid-19 ne nécessitant pas une hospitalisation se fait au sein des Centres d'hébergement Spécialisés.



**Un Centre d'Hébergement Spécialisé de 76 places** a ouvert à Marseille et peut accueillir les personnes, dans le strict respect des recommandations sanitaires du ministère des Solidarités et de la Santé. Le protocole d'admission dans cette structure a été diffusé auprès de tous les acteurs du champ social.

### **3- Les campements**

Les échanges avec les collectivités territoriales et les associations se sont intensifiés en vue d'identifier les besoins des populations, notamment en termes d'accès aux denrées alimentaires, aux produits d'hygiène et d'accès à l'eau (cf point 4 infra).

Le renforcement des maraudes en personnel infirmier permet de surveiller les personnes les plus fragiles et de rappeler les gestes barrières à respecter.

### **4- L'aide alimentaire et l'accès à l'eau**

#### **4-1 – L'aide alimentaire :**

Une organisation coordonnée des différents partenaires intervenant dans ce champ (État, collectivités, associations) s'est mise en œuvre dès le début de la période de confinement.

L'État s'attache à porter son attention sur tous les publics, en s'efforçant de mettre en place des mesures spécifiques pour les populations les plus précaires que sont les personnes à la rue, dans les camps, les squats ou bidonvilles, les personnes mises à l'abri dans les hôtels mais aussi les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les étudiants ou encore les majeurs protégés.

- **Près de 3000 repas sont toujours distribués à la rue et dans les hôtels.**
- **5 tonnes de denrées sont distribuées dans les bidonvilles, pour une population estimée à 1 000 personnes par cycle de 5 jours.**
- **La distribution de chèques alimentaires personnalisés : en complément des repas et denrées distribués au profit des personnes sans abri, 180 000 chèques de 3,50 euros ont été distribués** depuis le 5 avril, par 5 opérateurs (l'AMPIL, l'ADDAP, le Secours populaire, le Secours catholique et Médecins du Monde) visant prioritairement le public à la rue et en bidonvilles permettant de couvrir les besoins de 3 000 personnes. **Une troisième vague de distribution d'un volume équivalent de 90 000 nouveaux chèques sera engagée dès le début de la semaine prochaine.**



- **Le public des QPV et personnes précarisées**

L'État vise le soutien des publics précarisés, notamment dans l'attente de la prime exceptionnelle de solidarité, et prioritairement les habitants des quartiers de la politique de la ville du département.

**202 500 chèques services de l'État de 3,5 euros chacun, soit 13 500 chéquiers pour une valeur de 708 750 euros sont en cours de distribution. Celle-ci se fait via les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les Maisons départementales de la Solidarité (MDS) sur Marseille et par les opérateurs choisis par les sous-préfectures et les maires pour les quartiers prioritaires des villes hors-Marseille.**

**En complément enfin, l'État a, et ce depuis le début de la crise, simplifié au maximum l'accès à la Banque Alimentaire, pour un grand nombre d'associations demandeuses. Ainsi, ce sont près de 150 associations qui récupèrent des denrées pour faire les colis. La Banque alimentaire distribue désormais entre 90 et 95 tonnes de denrées par semaine. Ces colis représentent à peu près 16 000 repas midi et soir.**

#### **4-2 Les autres aides financières de l'État**

Les foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) percevront une aide de 150 euros, à laquelle s'ajoute 100 euros supplémentaires par enfant à charge. Par ailleurs, toutes les familles bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS bénéficieront d'une aide de 100 euros par enfant à charge.

#### **4-3- L'accès à l'eau :**

Situation conforme à celle mentionnée dans notre communiqué du 17 avril.

#### **4- 3 Les engagés**

Chaque jour, de nouvelles personnes se manifestent notamment par inscription sur la plateforme "[jeveuxaider.gouv.fr](https://jeveuxaider.gouv.fr)". Cette implication des bénévoles est à saluer.

**135 structures en demande de bénévoles y sont inscrites, et 773 bénévoles sont en mission, essentiellement pour assurer la distribution des denrées et faire des courses pour les personnes isolées puis pour assurer une présence téléphonique auprès des isolés.**

